

Ministry of Advanced  
Education and Skills  
Development

Program Delivery Support  
Branch  
33 Bloor Street East, 2nd Floor  
Toronto ON M7A 2S3  
Tel: (416) 314-4268  
Fax: (416) 325-6162

Ministère de l'Enseignement  
supérieur et de la Formation  
professionnelle

Direction du soutien à la prestation  
des programmes  
33, rue Bloor Est, 2e étage  
Toronto ON M7A 2S3  
Tél. : 416 314-4268  
Télééc. : 416 325-6162 NOTE DE  
SERVICE



**DESTINATAIRES :** Fournisseurs de services du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes (PAEJ) et du Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes (PAEEJ).

**EXPÉDITRICE :** Jacqueline Cureton  
Directrice du soutien à la prestation des programmes

**DATE :** Le 26 janvier 2018

**OBJET :** Mise à jour des directives du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes (PAEJ)

---

Au cours de 2017, le ministère a consulté ses principaux partenaires, dont les fournisseurs de services et employeurs, par l'entremise de groupes de discussion, d'entrevues et de réunions concernant la conception et la prestation du PAEJ.

Ces activités lui ont permis de recueillir de judicieux et pertinents commentaires sur divers aspects de la conception et de la prestation du PAEJ. Les partenaires ont mis en lumière des occasions qui offriront aux fournisseurs de services la souplesse et le soutien dont ils ont besoin pour dispenser encore plus efficacement le programme. Cette efficacité accrue permettra en retour de mieux appuyer les jeunes se heurtant à de multiples obstacles pour acquérir les compétences et obtenir le soutien dont ils ont besoin pour décrocher un emploi intéressant.

Les commentaires recueillis ont permis d'orienter les changements à apporter au programme qui, de l'avis du ministère, amélioreront l'expérience des clients, des employeurs et des fournisseurs de services et reflètent son engagement envers la qualité des services, l'amélioration continue et la collaboration avec ses partenaires.

### **Mise à jour des directives**

En s'appuyant sur les renseignements recueillis durant les consultations, des modifications ont été apportées aux directives du PAEJ. Ces directives sont maintenant accessibles en ligne sur le site Espace partenaires Emploi Ontario.

Les améliorations portent sur les sections suivantes :

- Ajout de nouvelles précisions : section 2.3. Buts; section 2.5.2. Services préalables à l'emploi; section 2.5.3. Jumelage travailleur-emploi et placement; section 2.6.2.

Admissibilité des employeurs; section 3.2.1. Fonds de fonctionnement; section 3.2.2. Soutien financier et incitatifs; section 3.3.2. Départ; section 4.1.1. Cadre de mesure du rendement (CMR).

- Dans la section 4.1.1. Cadre de mesure du rendement (CMR) :
  - Mise à jour du tableau 2 : Indicateurs de pertinence de la participation et remplacement de l'indicateur « Marginalisation sociale » par des indicateurs distincts : Santé mentale, Difficultés basées sur les circonstances de vie, Sans-abri et logement, Quittant le système de bien-être de l'enfance, Discrimination basée sur l'identité sociale. Création de l'indicateur Parent monoparental, suppression des indicateurs Âge et Compétences linguistiques, et modification de l'indicateur Niveau de scolarité atteint à « moins que la 12<sup>e</sup> année »;
  - Transfert de la pondération accordée aux mesures de base Satisfaction de la clientèle et Coordination des services à la mesure Inscription aux activités;
  - Mise à jour du Tableau 5 : Matrice des décisions relatives au financement pour refléter le nouveau nom du ministère, soit MESFP;
  - Remplacement du terme « Soutien au placement » par « Soutien financier du participant » et clarification concernant l'accès élargi à ce soutien à tout moment de la participation au programme;
  - Augmentation de la moyenne minimale des indicateurs de pertinence de 35 % à 45 %;
  - Mise à jour de l'Annexe 1 : Norme de qualité des services (NQS) de la province
- Remplacement des références ayant trait aux formulaires d'inscription du participant et de l'employeur au PAEJ par le Formulaire du participant d'Emploi Ontario et par le Formulaire de l'employeur d'Emploi Ontario sous les sections 5.6 Exigences relatives à la documentation et 5.8 Formulaires.
- Mise à jour de tous les hyperliens et élimination de la référence au Guide d'information et d'aiguillage d'Emploi Ontario.
- Changement des mesures de rendement de sorte qu'elles reflètent mieux le travail des fournisseurs de services en prenant en considération les résultats des jeunes qui n'ont pas rempli les exigences du service (p. ex., un placement), mais qui ont réussi à faire la transition vers un emploi, une formation ou des études.
  - Ceci comprend les clients qui sont retournés aux études, qui suivent une formation, ou encore qui ont trouvé un jumelage travailleur-emploi par l'entremise de leur fournisseur de services.
- Ajustements apportés au financement des fournisseurs de services, rééquilibrage grâce au transfert d'une partie des fonds pour le soutien financier et les incitatifs au fonctionnement.
  - L'augmentation résultante des fonds de fonctionnement devrait aider les fournisseurs de services à dispenser la gamme complète des services offerts dans le cadre du PAEJ et à l'intensité voulue (à savoir soutien individuel, tel que la formation en cours d'emploi).

## **Prochaines étapes :**

- Des séances d'information sur les améliorations apportées au programme seront offertes aux fournisseurs de services les 24 et 25 janvier 2018. Les questions et réponses recueillies au cours de ces séances seront affichées sur le site Espace partenaires Emploi Ontario au début du mois de février.
- Une formation de recyclage sur les améliorations apportées au programme sera offerte en mars 2018.

Nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre notre collaboration avec vous, à titre de partenaires fournisseurs de services, dans le cadre de nos efforts pour améliorer les programmes et services que nous procurons aux Ontariennes et Ontariens.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation.

Jacqueline Cureton  
Directrice

c.c. : Mary Joe Freire, directrice, Région de l'Ouest  
Andrew Irvine, directeur, Région du Nord  
Shelley Unterlander, directrice, Région du Centre  
Jennifer Barton, directrice, Région de l'Est